



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CECLANT/PREMAR ATLANT.**

09 AOUT 2023

**ATTRIBUTAIRE**

EX dont a PJ

OPS (1)  
AEN (1)

0-18655-2023

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service aménagement mer et littoral  
Unité domaine public maritime

Lorient, le 4/08/2023

Affaire suivie par : Sandrine PERNET  
Tél : 02 97 64 85 30  
Mél : [sandrine.pernet@morbihan.gouv.fr](mailto:sandrine.pernet@morbihan.gouv.fr)  
chronos n° : 23-562

**Le directeur départemental des  
territoires et de la mer**

à

Monsieur le Commandant de la zone  
maritime atlantique  
BRCM de Brest  
CECLANT CC46  
29240 BREST cedex 9

**Objet :** Transfert de gestion et extension du périmètre du port d'Argol- Hoëdic

**Pièce jointe :** dossier déposé au titre du code de l'environnement  
dossier portant transfert de gestion

Le port d'Argol sur la commune de Hoëdic a été mis à disposition du Conseil départemental du Morbihan en 1985. En tant qu'autorité portuaire, le département a concédé l'exploitation portuaire à la société publique locale, la Compagnie des ports du Morbihan.

Afin de sécuriser et moderniser le port d'Argol, un dossier portant demande d'autorisation environnementale au titre des articles L 181-1 à 4 du code de l'environnement dont vous trouverez un extrait en pièce jointe a été déposé par le département

Les travaux prévoyant une extension du périmètre portuaire, le Conseil départemental sollicite un transfert de gestion portant sur 5 850 m<sup>2</sup> de domaine public maritime attenant à l'actuel périmètre portuaire.

Vous trouverez ci joint le dossier déposé au titre de l'article R5314-1 et suivants du code des transports relatif à l'extension du périmètre portuaire.

Conformément à l'article R 2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques, je vous remercie de bien vouloir me faire part de **votre avis sur le transfert de gestion portant extension du périmètre portuaire** sous un délai de un mois.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer par délégation,  
L'adjointe au chef du service  
aménagement mer et littoral

Sandrine PERNET

**AVIS CONFORME du COMMANDANT de la ZONE MARITIME ATLANTIQUE**

Concernant le courrier :

Références DDTM :

Références CZM :

Date :

DDTM :

Suivi par :

Objet :

- AVIS FAVORABLE
- AVIS FAVORABLE AVEC RÉSERVES
- AVIS DÉFAVORABLE

RÉSERVES ou OBSERVATIONS (le cas échéant)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à Brest, le 06 SEP. 2023  
Le commandant de la zone maritime Atlantique

Pour le commandant de la zone maritime Atlantique et par délégation,  
le contre-amiral Jean-Martin d'Hébrail  
adjoint au commandant de la zone maritime Atlantique,

